

Mandat privé Fidelity Titres à
revenu fixe – Plus \$ US

STATISTIQUES DU MANDAT

DATE DE CRÉATION	5 octobre 2009
INDICE DE RÉFÉRENCE	Indice des obligations universelles FTSE Canada
PLACEMENT INITIAL	150 000 \$ minimum
RFG	0,61 % au 31 décembre 2023

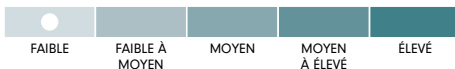
GESTIONNAIRES CHARGÉS DE LA
RÉPARTITION DE L'ACTIF

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

Lee Ormiston
Sri Tella

Pourquoi investir dans ce
Mandat?

- Une solution de titres à revenu fixe de base qui vise à procurer aux investisseurs une exposition à un portefeuille d'obligations canadiennes de grande qualité.
- Offre une diversification parmi les secteurs et les émetteurs.
- Tire parti des ressources mondiales de Fidelity et de son savoir-faire en matière de titres à revenu fixe.

CLASSIFICATION DU RISQUE³FRAIS DE GESTION
(POINTS DE BASE)

45

RÉDUCTION DES FRAIS APPLIQUÉE AUX
PLACEMENTS DU MANDAT¹
(POINTS DE BASE)

PREMIÈRE TRANCHE DE 250 K\$	0,0
TRANCHE DE 250 K\$ SUIVANTE	5,0
TRANCHE DE 500 K\$ SUIVANTE	7,5
TRANCHE DE 1 M\$ SUIVANTE	7,5
TRANCHE DE 3 M\$ SUIVANTE	10,0
TRANCHE DE 5 M\$ SUIVANTE	11,0
PLUS DE 10 M\$	12,5

CODES DU MANDAT

DOLLAR AMÉRICAIN

SÉRIE F

1926

Rendement – \$ US*

Les rendements présentés ci-dessous sont ceux de la Série F, après déduction des frais.

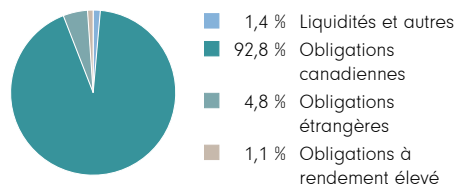
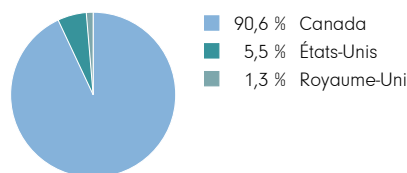
Rendement par période standard (%) 30 septembre 2024

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Mandat	1,45	5,66	5,66	13,47	6,75	-2,37	0,26	0,25	1,43

Rendement par année civile (%) 30 septembre 2024

	CA	2023	2022	2021	2020	2019
Mandat	2,23	8,99	-17,74	-1,65	11,01	12,72

*Le rendement déclaré est basé sur les rendements en dollars américains. Pour les investisseurs en dollars canadiens, le rendement déclaré variera en fonction du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain au fil du temps.

COMPOSITION DE L'ACTIF² - au 31 août 2024COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE² - au 31 août 2024COMPOSITION SECTORIELLE²

au 31 août 2024

18,2 %	Obligations fédérales canadiennes
8,7 %	Obligations d'organismes publics canadiens
30,1 %	Obligations de provinces canadiennes
1,6 %	Obligations de municipalités canadiennes
34,1 %	Obligations de sociétés canadiennes

Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus \$ US (suite)

CINQ PRINCIPAUX ÉMETTEURS DU TRIMESTRE²

AU 30 JUIN 2024

Gouvernement du Canada	
Province de l'Ontario	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	
Province de Québec	
Province de l'Alberta	
Nombre total d'émetteurs	168
Cinq principaux émetteurs – Total	41,9 %

Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus

- Neutre sur le plan de la durée par rapport au point de référence.
- Cote de crédit minimal des obligations : BBB.
- Mandat habituellement composé de 150 à 200 émetteurs.
- Priorité accordée aux titres à revenu fixe canadiens afin d'offrir un revenu régulier.
- Mandat pouvant investir dans des titres à revenu fixe à l'extérieur du Canada, pour une diversification accrue.
- Échéance moyenne pondérée du Mandat étant habituellement entre cinq et douze ans.

Gestion du Mandat

- Les gestionnaires de portefeuille sont Sri Tella et Lee Ormiston.
- Les gestionnaires de portefeuille utilisent une méthode de placement disciplinée basée sur un travail d'équipe qui procure de l'alpha au moyen de la répartition sectorielle, la sélection des titres et le positionnement sur la courbe de rendement.

- 1 Les frais de gestion ne comprennent ni les frais d'administration et autres frais d'exploitation ni les taxes applicables. Les frais sont exprimés en points de base. Veuillez noter que la réduction des frais s'applique uniquement à la part de l'actif se situant dans la tranche précisée.
- 2 Le Mandat investit son actif dans des parts du Fonds Fidelity Obligations canadiennes, série O. Les renseignements sur les titres en portefeuille présentés sur cette page sont ceux de la Fiducie de placement Fidelity Obligations canadiennes.
- 3 La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds. Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Source : Fidelity Investments Canada s.r.i. Les rendements indiqués sont les rendements annuels composés en date du 30 septembre 2024, pour la série F, après déduction des frais en dollars canadiens.

Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. Les investisseurs paieront des frais de gestion et des charges et pourraient devoir verser des commissions ou des commissions de suivi; de plus, ils pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Les taux de rendement indiqués représentent les taux de rendement antérieurs totaux composés sur une base annuelle, compte tenu de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout détenteur de titre, qui ont pour effet de réduire le rendement. Si vous achetez des parts d'autres séries de Fonds Fidelity, leur rendement variera en grande partie compte tenu des frais et des charges. Les investisseurs qui achètent des parts de série F paient des frais et des charges à Fidelity. En plus des frais imputés par Fidelity pour la série F, les investisseurs paieront des frais à leur courtier pour la prestation de conseils financiers. © 2024 Fidelity Investments Canada s.r.i. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.i. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i. Source : FMR LLC.